

Procès-verbal du conseil d'administration de Nordique Saint-Maurice du mardi 1er septembre 2020

Le conseil d'administration s'est tenu le mardi 1er septembre 2020 au 1 rue Adrien Damalix 94410 Saint-Maurice, siège social de l'association.

Les membres du conseil d'administration ont été convoqués à cette date à 18h00 par un courriel de la Présidente du 30 août 2020 avec l'ordre du jour suivant :

- le point sur les mesures mises en oeuvre en septembre ;
- point sur adhésions (Olivia) ;
- organisation pour les mois à venir :
 - les séances de ce trimestre de rentrée ;
 - perspectives pour la suite... (séances découverte, nouvelles adhésions) ;
 - formation au brevet d'animateurs MN

Etaient présents : Lise TAUBER Présidente, Valérie GENTIL, Olivia ATTAL trésorière, Patricia MAGNE secrétaire adjointe, Marouchka THOMAS, Jean-Marc SCHIAVO secrétaire.

Le quorum de 50% prévu au 10^{ème} paragraphe de l'article 9 des statuts est dépassé, le conseil peut valablement délibérer.

La présidente rappelle l'ordre du jour.

Au préalable, la Présidente rappelle que son état actuel de santé ne lui permet pas de remplir le questionnaire de santé ni de fournir un certificat médical ; elle ne peut donc remplir les conditions de réadhésion. Elle propose aux membres du CA de donner leur accord pour qu'elle soit considérée comme adhérente sans remplir le questionnaire de santé. Compte tenu de cette situation exceptionnelle, le CA donne son accord.

Organisation du mois de septembre

Concernant le nombre de pratiquants, les personnes serre file et guide doivent s'inscrire aux séances comme tout participant et sont prises en compte dans le nombre de participants aux séances. Il faut limiter le nombre de participants compte tenu de la distance physique à respecter. Pour le dimanche 6 septembre, seule Valérie animera la séance le nombre est donc limité à 15 personnes (au lieu de 25 avec deux animateurs), le mercredi le nombre est limité à 15 et le jeudi à 10. Chaque « animateur » breveté ou non recevra en début de séance la liste des inscrits.

Lise précise qu'elle sera présente en principe en début de séance les mercredis et jeudis sauf le jeudi 17 septembre. Valérie précise qu'elle ne pourra animer les séances du vendredi soir pour des raisons professionnelles.

Lise précise que dans le message diffusé aux adhérents sur les mesures de sécurité, elle ajoute une mention précisant que les mesures prises le sont en l'état actuel de nos obligations et que ces mesures sont susceptibles d'être renforcées ou allégées. Par ailleurs, le contexte nous contraint à ne pas accepter aux séances les retardataires.

Lise précise qu'elle a prévenu la mairie que notre association ne participerait pas au forum des associations compte tenu de notre décision de ne pas prendre de nouveaux adhérents dans l'immédiat. Lise a envoyé un mail pour les modifications à effectuer sur le site de la mairie et en a profité pour parler de la newsletter dans laquelle ne figurait pas notre association malgré notre demande, il semblerait que ce soit un problème de place...

Les adhésions

Une personne s'est inscrite au début de l'été. Il va falloir la prévenir même si en tant qu'adhérente elle a reçu tous les mails (*précision d'après CA : en fait, elle ne s'est pas inscrite sur le site donc n'a pas reçu lesdites infos*). Tout le monde s'accorde pour lui donner le choix soit de lui rembourser son adhésion soit de la conserver pour des jours plus favorables.

Deux personnes confirmées (6 ans de pratique) ont demandé à adhérer. Le CA donne son accord pour les accepter sous réserve d'une séance d'observation concluante. L'idée étant que dans l'immédiat nous n'avons pas les moyens de faire de la formation, on ne peut donc accepter que des personnes maîtrisant la technique de marche nordique.

Par ailleurs, les réadhésions seront prioritaires par rapport aux nouvelles en cas de nombre trop important et une date limite de réadhésion est fixée fin septembre. Bien entendu, on pourra déroger à ce principe dans des cas particuliers.

Olivia fait un point sur les adhésions. Il y a actuellement 22 adhésions fermes, 3 à la marche nordique douce. Lise précise qu'il y a un potentiel de 21 de plus soit un total actuel de 43-1 soit 42 adhérents.

Perspective pour les mois à venir

Lise propose de reconduire les mêmes dispositions pour octobre et si elle peut reprendre d'ici là ce sera en marche nordique douce. Ceci est validé. Compte tenu du fait que Valérie ne peut être présente le vendredi soir une discussion s'instaure sur le maintien de la date du vendredi soir. Il faut éviter de proposer des séances deux jours de suite. Donc a priori, on maintient le vendredi soir.

Pour les volontaires qui conduisent les séances, se pose la question de la conduite à adopter vis-à-vis de participants qui prendraient des libertés. Les participants doivent se comporter comme s'ils étaient conduits par un coach certifié ; en cas de problème particulier avec un adhérent, Lise

sera prévenue et les mesures appropriées seront mises en œuvre. Il y a un cadre à respecter, les horaires des séances ne sont pas modifiables à la demande. Le mois de septembre va permettre de roder tout cela et si besoin est des ajustements seront faits.

Un point est fait sur les trousse de secours. Une trousse doit être achetée et il faut vérifier les dates de péremption des produits.

Pour les journées de formation des stages des animateurs le calendrier a été bouleversé mais il semblerait que le stage d'octobre soit maintenu.

Concernant l'achat de bâtons, en l'absence de nouveaux adhérents, il n'y en aura probablement pas sauf évolution de la situation.

L'ordre du jour étant épuisé plus personne ne souhaitant prendre la parole, la Présidente clôt la séance à 19h35.

La Présidente
Lise TAUBER

Le secrétaire
JM SCHIAVO